

## Compte-rendu

Le 10 mars 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno BEAUDREY, Président, à la Salle des fêtes d'Arcey (25270).

La séance est ouverte à 20 h 00. Le quorum est atteint.

**Date de la convocation : 03/03/2022**

---

### **PRÉSENTS :**

Bruno BEAUDREY (Etrappe), Nathalie BELZ (L'Isle sur le Doubs), Raymond BOBY (Bournois), Marie-Odile BONDENET (Accolans), Jacky BOUVARD (Trouvans), Martine COLLERY (Rougemont), Claude COURGEY (Rougemont), Joseph CUENOT (Mésandans), Marc-André DODIVERS (Blussans), Christophe DUPONT (Arcey), Michel EUVRARD (Fontaine-lès-Clerval), Pascal FALLOT (Rang), Marc FARINE (Roche-lès-Clerval), Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans), Pierre FILET (Montagney-Servigney), Georges GARNIER (Pays de Clerval), Alain GIRARDOT (Gondenans-Montby), Nicolas GRUNEISEN (Cubry), François HERMOSILLA (Faimbe), Claude HUEBER (Onans), Chantal JACQUEMIN (Arcey), Philippe JANUEL (Avilley), Gérard JOUILLEROT (Anteuil), Catherine LAIGNEAU (Désandans), Michel LAURENT (L'Isle sur le Doubs), Martine LOHSE (L'Isle sur le Doubs), Martine MARQUIS (Pays-de-Clerval), Virginie MERCIOL (Marvelise), René MOREL (Pays-de-Clerval), Stéphanie PACCHIOLI (L'Isle sur le Doubs), Joëlle PAHIN (L'Isle sur le Doubs), André PARROT (Désandans), Alain PASTEUR (Arcey), Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux), Frédérique PETITJEAN (Branne), Marie-Sophie POFILET (L'Isle sur le Doubs), Thierry SALVI (Rougemont), Cyril SIMONIN (Appenans), Emmanuel SPADETTO (Mondon), Serge TAILLARD (L'Hôpital Saint Lieffroy), Laurent TOURTIER (L'Isle sur le Doubs), Valérie ULMANN (Arcey), Francis USARBARRENA (L'Isle sur le Doubs), Michel VERDIERE (Arcey), Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval), Marie-Pierre VERNAY (Pompierre sur Doubs),

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

Emmanuelle BIANCHI-LAVILLE (Uzelle), Claude BOURIOT (L'Isle sur le Doubs), Séverine DUCROUX (Rougemont), Nathalie FRITSCH (Rognon), Edwige GARRESSUS (Hyémondans), Alain ROTH (L'Isle sur le Doubs),

### **ABSENTS SUPPLÉÉS :**

Georges CONTEJEAN (Geney), représenté par sa suppléante Marion BLANC ; Olivier PERRIGUEY (Mancenans), représenté par son suppléant Philippe PARPANDET

### **ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Christophe BOUVIER (Médière), *pouvoir à Marie-Blanche PERNOT* ; Thierry CHIERICI (Tournans), *pouvoir à Joseph CUENOT* ; Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont), *pouvoir à Jean-Claude VERMOT* ; Marcel SALLES (Anteuil), *pouvoir à Gérard JOUILLEROT* ; Fabrice VRILLACQ (Gémonval), *pouvoir à François HERMOSILLA* ; Victor ZUAN (Abbenans), *pouvoir à André PARROT*.

**ABSENTS :**

Fabienne CARRIQUI (Huanne-Montmartin), Christophe CATALA (Cubrial), François CIRESA (Soye), Sylvain DUBOIS (Romain), Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins), Michel GONIN (Viethorey), Annie GROSJEAN (Nans), Gérard HOUILLON (Montussaint), Danièle NEVERS (Cuse et Adrisans), Nathalie PARENT (Sourans), Pierre PEGEOT (La Prétière), Victorien PIEGELIN (Gouhelans), Gilles SAULNIER (Tallans), Emilie TYROLE (Fontenelle-Montby), Jean-Pierre VAILLET (Puessans),

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :**

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désignée secrétaire de séance, Nathalie BELZ, parmi les membres du conseil communautaire.

---

### Dispositif particulier pour cause de crise sanitaire

Cette réunion de conseil s'est tenue en présentiel, avec un respect strict des règles édictées par la situation sanitaire en cours :

- Port du masque rendu obligatoire par décret en milieux clos à compter de lundi 20 juillet 2020
- Distanciation entre chaque élu scrupuleusement respectée, notamment lors de l'entrée et la sortie
- Déplacements évités au maximum en cours de réunion
- Gel hydroalcoolique tenu à disposition des élus

Elle s'est tenue également en conformité avec la Loi d'Etat d'Urgence Sanitaire prévoyant, pour la tenue des assemblées, la réduction du quorum à 1/3 des membres et la possibilité pour un membre d'être porteur de 2 pouvoirs au lieu d'1 en temps normal.

2

### Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 03 février 2022

M. Bruno BEAUDREY, Président, rappelle les points traités lors de la séance du Conseil Communautaire réuni le 3 février 2022 et, en l'absence d'observation, considère ce compte rendu approuvé avec :

<b>Votants : 54</b>	<b>Exprimés : 54</b>	<b>Pour : 54</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-----------------------	-------------------

### Proposition d'ajout de points à l'ordre du jour :

- M. Bruno BEAUDREY, Président, demande à l'assemblée s'il est possible d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :
- 1/ SCODEM : désignation d'un membre en remplacement d'un membre titulaire
  - 2/ REGIE : Travaux sur postes de refoulement – commune de Gondenans-Montby (demande de subvention)

Après en avoir délibéré, le conseil accepte l'ajout des 2 points, à l'unanimité des membres présents et représentés :

<b>Votants : 54</b>	<b>Exprimés : 54</b>	<b>Pour : 54</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-----------------------	-------------------

---

## RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

### PREAMBULE

---

*Intervention de l'association VIPP et Philippe*

### FINANCES / BUDGETS

---

- 1. Validation des Attributions de Compensation provisoires 2022*
- 2. Renouvellement des lignes de trésorerie (budgets eau et assainissement)*

### ÉCONOMIE

---

- 3. Dossier de demande d'aide à l'immobilier*

### MOBILITE

---

- 4. TADOU*

### TOURISME

---

- 5. Sentiers de randonnée : classement et propositions organisationnelles*

### SERVICE AUX COMMUNES

---

- 6. Validation des nouveaux tarifs*

### SERVICE A LA POPULATION

---

- 7. Convention Territoriale Globale : lancement de la démarche*
- 8. Pôle médical Pays de Clerval (information)*

### EAU ET ASSAINISSEMENT

---

- 9. Attribution marché Schéma directeur d'assainissement – Abbenans et Gondenans-Montbty*
- 10. Attribution marché Schéma directeur d'Eau potable – Abbenans*

### RESSOURCES HUMAINES

---

- 11. Suppressions et créations de postes*
- 12. Renouvellement de contrats*

### QUESTIONS DIVERSES

**En préambule à la réunion de conseil communautaire, le Président passe la parole à M. Bernard STREIT, Président de l'association « ACTION PHILIPPE STREIT » qui fait une présentation de l'association. (Annexe 1)**

## ORDURES MENAGERES

### *SCODEM DES 2 RIVIERES : Désignation d'un nouveau membre*

Le Président informe l'assemblée que, suite à la démission de Mme Sandrine BOITEUX (Commune de Gondenans-les-Moulins), membre titulaire du SCODEM des 2 Rivières, il est nécessaire de désigner un nouveau membre titulaire pour siéger au conseil syndical.

Après avoir fait un appel à volontaire dans l'assemblée, Mme Marie-Odile BONDENET se porte candidate.

#### DELIBERATION

Après délibération, le conseil communautaire :

- désigne Mme Marie-Odile BONDENET membre titulaire du SCODEM des 2 Rivières
- charge le Président d'en informer le SCODEM

**Votants : 54      Exprimés : 54      Pour : 54      Abstention : 0      Contre : 0**

## FINANCES / BUDGETS

4

### *Validation des AC provisoires 2022*

André PARROT, vice-Président en charge des finances, informe l'assemblée que le montant prévisionnel des attributions de compensation doit être communiqué aux communes membres en début d'année.

Pour 2022, le montant total versé par la CC2VV aux communes membres est de **1 617 535 €** et le montant des AC versé par les communes membres à la CC2VV est de **21 829 €**.

#### *Tableau des attributions de compensation provisoire (Annexe 2)*

#### DELIBERATION :

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide les AC provisoires pour 2022

**Votants : 54      Exprimés : 53      Pour : 52      Abstention : 1      Contre : 0**

## **Renouvellement des lignes de trésorerie (budgets eau et assainissement)**

André PARROT précise que les lignes de trésorerie ouvertes en début d'année 2020 sur les budgets de la Régie Eau Assainissement sont arrivées à échéance.

Pour rappel, un déblocage de 1 200 000€ sur le budget Eau et 700 000€ sur le budget Assainissement avaient été réalisés.

Dans l'attente d'une trésorerie propre à la régie (encaissement des ventes d'eau et d'assainissement), il est proposé de renouveler ces deux lignes aux conditions suivantes (identiques à 2020) :

Taux : marge sur €STR\* : 0.42 (A titre indicatif, au 23/02/2021 €STR= -0,564 %)

\*Taux interbancaire de la zone €

### **Discussions / réactions**

- ✓ **François HERMOSILLA** s'interroge sur ce besoin de trésorerie ?  
**Emmanuel SPADETTO** lui répond que la régie est jeune et qu'il faut du temps pour consolider la trésorerie
- ✓ **Claude HUEBER** félicite les agents de la régie pour l'entretien des STEP et ajoute qu'il souhaiterait être informé lorsque les agents sont présents dans sa commune.
- ✓ **Joseph CUENOT** ajoute qu'il souhaiterait recevoir les analyses d'eau

#### **DELIBERATION :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à renouveler les deux lignes de trésorerie aux conditions susdites
- Charge le Président d'effectuer les démarches en lien avec cette décision

**Votants : 54**

**Exprimés : 52**

**Pour : 52**

**Abstention : 2**

**Contre : 0**

5

## **ECONOMIE**

### **Dossier de demande d'aide à l'immobilier (2022-01 – Streit Mécanique)**

Le Président informe l'assemblée que le Groupe Streit va mettre en place un « Plan Stratégique 2025 – Transition vers la diversification et la décarbonation ».

Le projet a pour objectifs de permettre à STREIT de diversifier son activité en dehors des pièces mécaniques à destination de moteurs thermiques pour l'automobile. Cette diversification imposera un investissement majeur dans une extension du site de Santoche pour réorganiser les flux de stockage et logistiques de l'entreprise. En plus de cette extension, STREIT a pour but d'investir dans de nouvelles technologies innovantes et de diversification : robotique, intelligence artificielle, machines grandes dimensions, etc. Enfin, STREIT, sensible à l'environnement, investira dans une rénovation de ces bâtiments existants et dans l'installation de panneaux solaires. Ces investissements permettront à l'entreprise d'intensifier sa présence sur de nouveaux segments de marché (électrique, hydrogène, poids lourds, agricoles, etc.), d'enclencher une nouvelle phase de croissance avec des recrutements en CDI (environ 50 personnes) le tout en étant respectueux de l'environnements (moins 15% de consommation énergétique).

Le projet global sur le site de Santoche est évalué à 13 649 300 € sur les 4 prochaines années.

L'investissement immobilier (prévu en 2022/2023) est estimé à 1 800 000 €, répartis de la façon suivante :

- 1 350 000 € pour l'extension des bureaux et de l'atelier de production (dépenses éligibles à notre règlement d'intervention) :
  - L'extension de l'atelier de production est évaluée à 749 300,00 €HT ;
- 100 000 € de panneaux solaires ;
- 300 000 € de rénovation énergétique des bâtiments existants ;
- 50 000 € de fournitures

Le montant de la subvention demandée est de 5 000,00 € (taux d'intervention de 5 % des dépenses éligibles, plafonné à 5 000 €, conformément au règlement d'intervention économique).

Des demandes de financements publics pour ce projet pluriannuel sont en cours auprès de l'État (notamment dans le cadre de France Relance et de l'accompagnement de la filière automobile) et de la Région (sur la partie liée à l'immobilier productif et sur les investissements matériels).

Les EPCI étant chefs de fil en ce qui concerne les aides à l'immobilier économique, la CC2VV doit intervenir pour débloquer l'aide de la Région sur ce volet.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- valide l'attribution d'une subvention de 5 000,00 € au profit de la SCI LDF ;
- autorise le président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Votants : 54

Exprimés : 52

Pour : 52

Abstention : 0

Contre : 0

## MOBILITE

### ***TADOU : Transfert de la compétence AOM au PETR du Doubs central***

Georges GARNIER, vice-Président, rappelle à l'assemblée que la CC2VV a pris la compétence AOM, puis a délibéré le 16 décembre 2021 afin d'acter le principe de transfert de cette compétence au PETR.

Les 2 autres EPCI membres du PETR ont également délibéré dans le même sens.

Le Conseil Syndical du PETR, réuni le 28 février dernier, s'est prononcé favorablement pour une modification statutaire, afin d'intégrer la compétence AOM.

En devenant AOM, et en corrélation avec ses autres politiques, le PETR participera activement à la lutte contre le changement climatique, la pollution de l'air, la pollution sonore et l'étalement urbain, comme le souligne l'article L.1231-1-1 du code des transports.

Concernant les services de transport scolaire aujourd'hui organisés par la Région, il est proposé de ne pas reprendre leur organisation pour le moment.

Les EPCI membres du PETR disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ce changement. En l'absence de délibération des communautés de communes dans le délai imparti, leur avis sera réputé favorable.

Après ce délai de consultation, le préfet prononcera alors par arrêté la validation des statuts du PETR s'ils sont approuvés à la majorité qualifiée : soit par deux tiers des communautés de communes représentant la moitié de la population totale concernée ou soit par la moitié des communautés de communes représentant deux tiers de la population totale.

### ☞ Discussions / réactions

- ✓ **Gérard JOUILLEROT** demande, dans le cas où tous les EPCI ont acté ce transfert, il n'existe pas un risque que la Région nous impose la gestion du transport scolaire ?
- ✓ **Georges GARNIER** répond que le transport scolaire est, en partie, externe à notre territoire et donc reste une compétence de la Région. Il précise également que la loi prévoit que les structures qui deviennent AOM prennent uniquement les services qu'ils souhaitent prendre. La Région étant compétente en matière de transport, elle garde donc d'office les compétences non prises par les autres collectivités.

### DELIBERATION

Après délibération, le conseil communautaire décide :

- d'acter le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité au PETR du Doubs central
- d'adopter les modifications statutaires du PETR du Doubs central, intégrant la compétence Mobilité,
- d'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant

Votants : 54

Exprimés : 54

Pour : 54

Abstention : 0

Contre : 0

## **TOURISME**

### ***Sentiers de randonnée : proposition de classement***

Thierry SALVI, vice-Président en charge du tourisme, présente le sujet à l'assemblée.

Il rappelle que notre territoire compte 23 sentiers de petite randonnée, représentant 310 km. Ces sentiers ont une distance comprise entre 6 et 27 km, avec une moyenne de 12 km. Ils ont été aménagés par des associations locales ou les collectivités et sont entretenus par des bénévoles, avec un soutien financier de l'URV (Union de la Randonnée Verte).

En plus de ces sentiers, la CC2VV a aménagé des sentiers spécifiques, tels que le sentier pédagogique de l'ENS des Roches de NANS ou les sentiers éoliens.

Chaque EPCI, avant fusion, intervenait plus ou moins dans la gestion des sentiers de randonnée pédestre et de façon très disparate, mais **aucun n'avait la compétence « sentiers de randonnée »** :

**Ex-CCID** : les sentiers des Isles du Doubs ont été créés par la CCID en 2000 : il y a 9 sentiers, d'une longueur comprise entre 10 et 18 km, soit 128 km au total. L'entretien et le balisage était assuré par l'association « Randonneurs en Pays L'Islois », qui ne compte que 4 bénévoles : l'association percevait donc le dédommagement de l'URV, à hauteur de 10 € / km entretenu. La CCID avait édité un topo-guide en 2001.

**Ex-CCPC** : il y a 3 sentiers, de longueurs comprises entre 7 et 14 km, soit 28 km au total. Il existe un club de randonneurs : il organise des marches mais ne fait aucun entretien, ni balisage.

Un bénévole s'occupait donc du balisage et de l'entretien et la CCPC percevait le défraiement de l'URV. Il n'y a pas de topo-guide sur les sentiers du Pays de Clerval.

Ex-CCPR : les 11 sentiers ont été créés par le Club d'Orientation et de Randonnée de Rougemont (CORR) : ils ont une distance entre 6 et 27 km, pour un total de 154 km. Le CORR (qui compte 26 bénévoles) assure l'entretien et le balisage et perçoit le défraiement URV. En complément, les services techniques de la CCPR assumaient les gros travaux d'entretien, avec un tracteur spécialement acheté par la CCPR. La CCPR a également édité un topo-guide en 2014.

La CC2VV est compétente pour l'aménagement et l'entretien de sentiers de randonnée, mais uniquement ceux inscrits au PDIPR (*Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée*).

Le Département a annoncé en 2019 qu'il ne financera plus l'URV pour la coordination, les EPCI deviennent en conséquence responsables de leur réseau et voient leur rôle renforcé.

Le Département devient un partenaire financier des EPCI :

Pour les sentiers de niveau 2, il interviendra à hauteur de 50% des investissements (sur un programme cohérent d'aménagement) et apportera une aide financière en fonction du nombre de km de sentiers entretenus.

Rappel, 3 niveaux de sentiers sont instaurés par le Département :

- **Niveau 1** : itinéraires structurants d'intérêt départemental : Les EPCI n'interviennent pas
  
- **Niveau 2** : itinéraires structurants **d'intérêt intercommunal** définis conjointement avec les EPCI, sur la base d'une grille d'analyse (proche de celle du PDIPR), gérés par la CC2VV, en partenariat avec les clubs existants
  
- **Niveau 3** : itinéraires d'intérêt local, pour lesquels il n'y aura aucun financement du Département. Leur entretien et balisage incombera donc exclusivement aux EPCI ou communes (niveau local). Toutefois, les règles de balisage applicables au niveau 2 s'appliqueront au niveau 3 et les sentiers devront être entretenus régulièrement.

Notre territoire compte beaucoup de sentiers et tous n'ont pas forcément le même intérêt. Il est donc indispensable de mieux structurer l'offre en instaurant moins de km de sentiers mais mieux entretenus et avec plus d'intérêt pour le randonneur.

Depuis plusieurs mois, un travail de fond a été initié avec les clubs de randonnée.

Ce travail a permis de **hiérarchiser** les sentiers existants en fonction de leur pertinence (lesquels relèvent du niveau 2 ou du niveau 3) et **conventionner avec le Département et l'URV** dès 2021.

Avant hiérarchisation, il existait 23 sentiers sur notre territoire, représentant 331 km et après hiérarchisation, il reste 14 sentiers représentant 231 km.

Le tableau ci-dessous, reprenant une proposition de classement en catégories 1, 2 ou 3, est soumis au conseil :



Secteur	Nom sentiers	Départ	Nb km	Communes traversées	Note obtenue par la grille d'analyse	Classement 1, 2 ou 3
L'Isle/Doubs	Le méandre	Médière	11,6	Médière La Prétière Longeville-sur-Doubs Blussangeaux	54	2
L'Isle/Doubs	Un pays de sources	Soye	15,5	Soye Mancenans	51	2
L'Isle/Doubs	Par monts et par vaux	Sourans	10,4	Sourans Hyémondans Lanthenans	48	2
L'Isle/Doubs	Entre Doubs et Lomont	L'Isle-sur-le-Doubs	18,6	L'Isle-sur-le-Doubs Blussans	78	3
L'Isle/Doubs	De la goulisse au fays	Rang	15,2	Rang L'Isle-sur-le-Doubs	48	2
L'Isle/Doubs	Pâturages et fôrets	Accolans	14,5	Accolans Bournois Grammont	60	2
L'Isle/Doubs	La tournée des 3 rois	L'Isle-sur-le-Doubs	18,3	L'Isle-sur-le-Doubs Geney Etrappe Mancenans	90	2
L'Isle/Doubs	Des mirabelles au Roux	Onans	14,5	Onans Gémonval Marvelise	52	3
L'Isle/Doubs	En passant par la Guinguette	Faimbe	12,5	Faimbe Bretigney Beutal Onans	43	3
Pays de Clerval	La chapelle du reposoir	Pays de Clerval	7	Pays de Clerval	61	2
Pays de Clerval	Grande boucle d'Anteuil	Anteuil	14	Anteuil Crosey-le-Grand	0	Suppression définitive
Pays de Clerval	Petite boucle d'Anteuil	Anteuil	7	Anteuil Crosey-le-Grand	0	Suppression définitive
Pays-de-Clerval	Le circuit du Dolmen de Santoche	Santoche (Pays-de-Clerval)	5	Santoche	NC	?
Rougemont	La chapelle de Montaucivey	Rougemont	5,8	Rougemont Gouhelans	70	Suppression définitive
Rougemont	Bonnal	Rougemont	10	Rougemont Bonnal	84	2
Rougemont	Tressandans	Rougemont	9	Rougemont Bonnal Tressandans	41	Suppression définitive
Rougemont	Champôté	Rougemont	6	Rougemont	77	2
Rougemont	Circuit des 7 rivières	Rougemont	27	Rougemont Gouhelans Puessans Huanne- Montmartin Rillans Mesandans Romain Gondenans-les-Moulins	0	3 - remplacé par GRP
Rougemont	Haute-Saône	Rougemont	19	Rougemont, Thieffrans, Chassey les Montbozon	0	Suppression définitive
Rougemont	Les bords de l'Ognon	Rougemont	11	Rougemont Montagney- Servigney	75	2
Rougemont	La croix de Rognon	Rougemont	17,5	Rougemont Gouhelans Rognon Mondon	78	2
Rougemont	Les roches de Nans	Rougemont	20,5	Rougemont Gondenans-les- Moulins Nans Cubrial Cubry	87	2
Rougemont	Fontaines et lavoirs : Boucle Avilley-Rognon	Avilley	12	Avilley Tallans Rognon Montussaint	60	2
Rougemont	Fontaines et lavoirs : boucle Tournans- Rognon	Tournans	15,5	Tournans Rognon Puessans Huanne-Montmartin	60	2
Rougemont	Circuit des éoliennes	Fontenelle- Montby	14	Fontenelle-Montby Viéthorey	NC	2
Total	23 + 2		331,4			
Total après suppression	14		231			

Les membres de l'Exécutif proposent que la CC2VV soit compétente pour les sentiers de niveau 2. Les sentiers de niveau 3 seront repris par les communes concernées par leur tracé.

### ☞ Discussions / réactions

- ✓ **Claude HUEBER** dit qu'on parle toujours de redynamiser nos villages et trouve qu'il est contradictoire de supprimer des sentiers, alors qu'ils sont fréquentés. L'entretien des chemins de randonnée en fait partie. Il est important de maintenir ce travail, même sur les petits sentiers  
**Thierry SALVI** lui répond que le travail de classement a été réalisé en lien avec les clubs de randonnée du territoire et que le classement en niveau 3 fait consensus. La CC2VV ne pourra pas les entretenir et les clubs proposaient d'en supprimer certains. Toutefois, les communes qui le souhaite peuvent les maintenir et les entretenir elles-mêmes. Il ajoute qu'elles peuvent demander, au besoin, l'aide ponctuelle de la CC2VV, dans le cadre du service aux communes
- ✓ **Michel VERDIERE** demande si les associations qui interviennent actuellement continueront à le faire ?  
**Thierry SALVI** répond par l'affirmative mais précise que les bénévoles sont âgés et se fatiguent. Il faudra une relève.
- ✓ **Michel VERDIERE** précise qu'il n'existe pas de maillage pour rejoindre les communes d'Arcey et Désandans à l'Isle sur le Doubs (comme il en existe pour rejoindre Montbéliard)  
**Thierry SALVI** insiste sur le fait que les communes doivent, en conséquence, prendre en charge et mettre le plus possible en avant leurs sentiers de niveau 3.
- ✓ **Sophie CASSARD** précise que la CC reprendra contact avec chaque commune lorsque le renfort sera recruté. Il faut, en parallèle, redynamiser le secteur et que les communes aident les clubs de randonnée en trouvant des personnes pour assurer le balisage et l'entretien des sentiers
- ✓ **Thierry SALVI** précise qu'il va y avoir un travail à faire avec les communes
- ✓ **Catherine LAIGNEAU** intervient en disant que certains sentiers de randonnée sont les mêmes que ceux empruntés par les entreprises qui débardent le bois. Ils s'en trouvent très détériorés par temps de pluie.

10

### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De valider le classement des sentiers tel que présenté en séance,
- D'acter le fait que la CC2VV est compétente pour les sentiers de niveau 2
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier

Votants : 54

Exprimés : 50

Pour : 47

Abstention : 4

Contre : 3

### ***Sentiers de randonnée : propositions organisationnelles***

Thierry SALVI poursuit en indiquant que, suite à la prise de compétence d'entretien et de balisage des sentiers de niveau 2, il est nécessaire d'effectuer un important travail de fond qui consistera à :

#### **1) Analyser les besoins en entretien :**

- ✓ Actuellement, l'entretien et le balisage reposent sur les associations locales, qui ont des moyens inégaux.
- ✓ Les forêts ont été très fragilisées par la sécheresse et de nombreux arbres menacent de tomber.

- ✓ Le club de randonneurs en Pays L'Islois a annoncé à l'automne 2019 qu'ils ne sont plus en mesure de baliser et entretenir les sentiers des Isles du Doubs.
- ✓ En devenant compétent, nous avons la responsabilité de l'entretien et du balisage des sentiers, ce qui représente un coût que nous n'avions pas à assumer auparavant.
- ✓ Les services techniques de la CC2VV feront le tour des sentiers impactés afin d'évaluer la charge de travail et estimer le coût d'entretien.
- ✓ Il conviendra ensuite de travailler sur les modalités d'entretien (services techniques ou prestataire, en partenariat avec les communes ou avec les clubs, etc...)

## 2) Réaliser un travail de fond sur les sentiers :

- ✓ Vérification que tous les sentiers existants passent sur du domaine public et mise en place de modifications de tracé si besoin,
- ✓ Refonte de toutes les conventions de passage des sentiers existants
- ✓ Réalisation d'un nouveau topo-guide
- ✓ Lancement d'une réflexion sur la création de nouveaux sentiers (pertinence de créer de plus grands sentiers, d'envergure intercommunale, qui permettraient aux randonneurs de faire de l'itinérance sur plusieurs jours sur notre territoire et ainsi valoriser plusieurs sites patrimoniaux remarquables ou raconter une histoire (ex : chemin des contrebandiers dans le Pays Horloger).

Les services de la CC2VV étant sous-dimensionnés pour réaliser ce travail, les membres de l'Exécutif proposent au conseil communautaire de recruter un renfort temporaire, via un poste d'agent de développement local, sur une période de 18 mois. Cette personne pourrait assurer toute la démarche « activités de pleine nature (sentiers de randonnée, schéma VTT) » ainsi qu'éventuellement d'autres projets intercommunaux.

Ce recrutement pourrait se faire par le dispositif « Volontariat territorial en administration », nouveau dispositif mis en place par l'Etat pour permettre aux collectivités rurales de bénéficier des compétences des jeunes diplômés (Bac+2 minimum ; âgés de 18 à 30 ans) pour une mission de 12 à 18 mois maximum.

L'Etat apporte une aide forfaitaire de 15 000 €.

### ☞ Discussions / réactions

- ✓ **Michel LAURENT** ne comprend pas pourquoi le projet 1911 n'avance pas plus. Il ajoute qu'il est difficile d'entendre que cela est lié à un manque de personnel  
**Bruno BEAUDREY** lui répond que la CC2VV fonctionne en effectif réduit depuis plusieurs mois et qu'on ne peut pas avancer sur de nouveau projet tant qu'on est en sous-effectif. Il ajoute que c'est pour cette raison qu'il propose de recruter un renfort.

### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De valider le recrutement d'un Volontaire Territorial en Administration, pour une période de 18 mois, afin de réaliser un travail de fond sur les sentiers de randonnée de niveau 2 et conduire d'autres projets de développement local (tiers-lieux,...);
- D'autoriser le président à solliciter l'appui financier de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)
- De charger le Président de signer tous les documents afférents à ce dossier

**Votants : 54                  Exprimés : 53                  Pour : 52                  Abstention : 1                  Contre : 0**

## SERVICE AUX COMMUNES

---

### *Validation des nouveaux tarifs*

Jacky BOUVARD, Vice-Président, rappelle que, peu après la fusion des 3 anciens EPCI, le conseil communautaire de la nouvelle CC2VV avait, lors de sa séance du 15 juin 2017, fixé des tarifs de mise à disposition du personnel et du matériel pour effectuer divers travaux dans les communes du territoire qui le souhaitent.

Les services rendus ayant évolué depuis cette période, il est aujourd'hui nécessaire de valider de nouveaux tarifs, plus en adéquation avec les missions réalisées par les agents de la CC et le matériel utilisé (acquisition de nouvelles machines, etc...).

#### **Rappel des missions proposées :**

- Travaux de maçonnerie
- Entretien espaces verts (70% de l'activité)
  - ✓ Tonte, débroussaillage, désherbage
  - ✓ Taille, Elagage
- Travaux de peinture, papier-peints
- Faucardage, entretien lagunes
- Petits travaux de voirie

#### **Bilan d'activité 2021 :**

- 190 journées - 1045 heures
- 13 communes ou syndicats ont bénéficié du service
- Recettes : 23 425€
  - ✓ Main d'œuvre : 20 700€ - 88,5%
  - ✓ Matériel : 2 725€ - 11,5%

12

#### **Grille tarifaire 2022 proposée :**

##### Modalités de calcul :

- Amortissement du matériel : 50 % CC – 50 % Service aux communes
- Consommables
- Assurances
- Ajout de frais généraux (encadrement, administratif) : 3 %

Un tableau, présenté en séance, indique les tarifs calculés selon ces modalités,  
par groupe de prestations :

Désignation	Tarif horaire par prestation (Matériel + personnel)	Groupe de prestation	Tarif horaire / groupe de prestation
Eparage	58,00 €	Gros matériel	57,00 €
Balayage	56,00 €	Gros matériel	57,00 €
Débroussaillage - Débroussailleuse autoportée	34,00 €	Matériel moyen	31,00 €
Débroussaillage - Débroussailleuse à dos	24,00 €	Petit matériel	25,00 €
Tonte - Tondeuse autoportée	31,00 €	Matériel moyen	31,00 €
Soufflage	25,00 €	Petit matériel	25,00 €
Désherbage thermique	30,00 €	Matériel moyen	31,00 €
Agent (sans matériel)	22,00 €	Personnel	22,00 €
Tronçonneuse Stihl MS261	24,00 €	Petit matériel	25,00 €
Tondeuse KAAZ	25,00 €	Petit matériel	25,00 €
Taille haie Stihl HS82T	24,00 €	Petit matériel	25,00 €
Taille haie Stihl HL94CE	24,00 €	Petit matériel	25,00 €
Aspiratrice à feuilles RABAUD	29,00 €	Matériel moyen	31,00 €

3

#### **DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De valider la nouvelle grille tarifaire du service aux communes
- De modifier le règlement en conséquence

**Votants : 54**

**Exprimés : 54**

**Pour : 54**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

## **SERVICE A LA POPULATION**

### ***Convention Territoriale Globale (CTG) : lancement de la démarche***

Alain PASTEUR, vice-Président en charge de l'enfance, de la jeunesse et de la culture, présente le sujet à l'assemblée.

Il indique que la CAF a décidé de modifier son mode de fonctionnement et souhaite désormais contractualiser avec les EPCI en signant une Convention Territoriale Globale.

La Convention territoriale globale est une convention-cadre politique et stratégique qui permet d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire partagé

Il précise que cette CTG a une approche plus large que les anciens contrats auxquels elle se substitue (*Contrat Enfance Jeunesse par exemple*) et concerne l'ensemble du développement social local :

- ✓ La petite enfance,
- ✓ La parentalité,
- ✓ L'animation de la vie sociale,
- ✓ La jeunesse,
- ✓ Le logement,
- ✓ Les EFS,
- ✓ La mobilité

La signature de cette convention doit avoir lieu en 2022, pour une durée de 4 ans.

Il est toutefois précisé que cette convention est évolutive et des avenants sont possibles chaque année.

La démarche d'élaboration de la CTG s'effectue en plusieurs étapes :

1. Compilation des données en notre possession (réalisation en interne)
2. Elaboration d'un diagnostic
3. Animation d'ateliers associant les partenaires du territoire (communes, syndicats scolaires, partenaires institutionnels, ...)
4. Elaboration de fiches actions

#### **Proposition de méthode de travail par les membres de l'Exécutif :**

##### **Problématique :**

La CTG devant être signée au cours de cette année, il semble difficile de travailler sur tous les champs de la CTG en même temps.

##### ➤ **Proposition de l'Exécutif :**

Prioriser les thématiques pour lesquelles nous avons des enjeux financiers (financements CAF), à savoir :

la petite enfance, l'enfance, la jeunesse,

Les autres thématiques pourront être traitées en 2023

14

##### **Problématique :**

L'élaboration du diagnostic et l'animation des ateliers (enjeux, recensement des manques sur le territoire, travail sur les fiches actions) représentent un vrai travail de fond.

##### ➤ **Proposition de l'Exécutif :**

Confier cette mission à un prestataire extérieur.

L'association Familles Rurales a réalisé le travail pour la CC des Portes du Haut Doubs et la CC du Pays de Sancey Belleherbe, qui sont très satisfaits du résultat. Familles Rurales pourrait intervenir pour un coût de 400 €/jour pour 30 jours environ (2 jours par semaine pendant 3-4 mois), soit un coût estimatif de 12 000 € environ. Pour rappel, une subvention à hauteur de 50 % est mobilisable par la CAF.

##### **Problématique :**

Coordination et suivi de la démarche

##### ➤ **Proposition de l'Exécutif :**

Coordination de la démarche par la cheffe de pôle Services à la population

Pour le suivi de la démarche, il est proposé de constituer un comité de pilotage composé de représentants de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la vie associative, de l'habitat, de la mobilité.

Le Président demande, au sein de l'assemblée, qui souhaite se porter candidat pour faire partie de ce comité de pilotage.

#### DELIBERATION

Le conseil communautaire, après délibération, décide :

- De valider l'accompagnement par l'association « Familles Rurales », aux conditions énoncées en séance
- De constituer un comité de pilotage composé des délégués communautaires s'étant portés candidats, à savoir :

M. François HERMOSILLA (commune de Faimbe)

Mme Marion BLANC (commune de Geney)

Mme Martine LOHSE (commune de l'Isle sur le Doubs)

Mme Joëlle PAHIN (commune de l'Isle sur le Doubs)

Mme Marie-Odile BONDENET (commune d'Accolans)

M. Cyril SIMONIN (commune d'Appenans)

**Votants : 54**

**Exprimés : 54**

**Pour : 54**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

### ***Pôle Médical Pays de Clerval : information***

Le Président rappelle à l'assemblée que la CC2VV s'est engagée, il y a plusieurs mois, dans un projet d'aménagement d'un pôle médical à Pays de Clerval, en lien étroit avec les professionnels de santé et la commune.

Dès que nous avons eu la certitude que le projet de soins des professionnels de santé serait validé par l'ARS, nous avons travaillé en lien avec le Département pour rédiger les pièces de la consultation.

Celle-ci a été lancée le vendredi 11 février dernier.

Le vendredi 18 février, la commune de Pays de Clerval a informé le Président de la CC2VV qu'ils avaient mandaté une architecte pour réaliser une étude de faisabilité, estimant que la démarche engagée par la CC2VV prenait trop de temps.

Face à l'incertitude quant à la suite du dossier, une réunion extraordinaire a eu lieu le mardi 22 février à 10 h.

A l'issue de cette réunion, les élus de la CC2VV et de Pays de Clerval ont acté les faits suivants :

- La commune de Pays de Clerval reprend l'intégralité du projet de Pôle médical, de la conception à l'exploitation
- La CC2VV s'engage à apporter un fonds de concours à la commune, dont le montant sera à définir lorsque le coût du projet sera connu
- La CC2VV s'engage à apporter un soutien administratif à la commune, si besoin
- La CC2VV annule la consultation AMO qui est en cours

#### ☞ Discussions / réactions

- ✓ **Michel LAURENT** s'étonne que la CC2VV s'engage à verser un fond de concours alors que, jusqu'à présent, aucun engagement concret n'avait été émis pour d'autres dossiers
- ✓ **Bruno BEAUDREY** répond que pour l'instant il s'agit d'un engagement sur le principe, mais qu'aucun montant n'a été proposé. Il ajoute que toutes les demandes de fonds de concours pour les projets communaux seront arbitrées de la même façon et précise que la lutte contre la désertification médicale est une priorité

- ✓ **André PARROT** ajoute que la configuration est différente dans ce dossier précis, puisqu'il s'agit d'un projet initié par la CC2VV qui s'est ensuite retiré du projet. Le projet est donc repris par la commune : il faut voir cet engagement comme une compensation vis-à-vis de la mairie de Pays-de-Clerval.

## EAU ET ASSAINISSEMENT

### *Attribution du marché de Schéma directeur d'Assainissement – Communes d'Abbenans et Gondenans-Montbty*

Emmanuel SPADETTO indique à l'assemblée que le schéma directeur d'assainissement, à l'échelle de la commune, est un préalable à tous travaux. C'est ce document qui permet d'obtenir un diagnostic exhaustif du fonctionnement réseaux (eaux claires parasites, état structure réseaux...) et de définir une programmation de travaux à entreprendre.

L'Agence de l'eau et le Département subventionnent les travaux à la condition que le schéma directeur - à l'échelle de la commune - date de moins de 10 ans et que les travaux projetés soient inscrits dedans.

La réalisation des schémas directeurs permet également d'améliorer notre connaissance patrimoniale avec la mise à jour des plans réseaux (levés topographiques), la localisation des eaux claires parasites et les bilans pollution..., informations très importantes pour l'exploitation des réseaux et des stations.

Ces Schéma directeurs sont subventionnés à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau et le Département.

La commune d'Abbenans réalise actuellement un document d'urbanisme, nous devons fournir des informations relatives au fonctionnement du système de collecte des eaux usées. Le schéma directeur d'assainissement date de 2007 et n'est plus à jour.

En parallèle, Antoine VILLEROT, apprenti à la Régie communautaire travaille sur un projet de réhabilitation de la station de traitement des eaux usées de la commune. Des travaux seront à réaliser sur l'ouvrage prochainement. Le schéma directeur permettra de bénéficier des subventions pour la réhabilitation.

La commune de Gondenans-Montbty a un projet d'aménagement du village. Le précédent schéma directeur date de 2007 et celui-ci révélait une très forte dégradation des réseaux de collecte.

Ce réseau n'a pas été repris depuis. Il convient donc de reconduire une étude pour le mettre à jour et ainsi être éligibles aux subventions pour les travaux à venir sur le réseau.

#### Subventions attendues :

Structure	Pourcentage
Agence de l'eau	50 %
Conseil départemental	30 %
<b>Total des aides</b>	<b>80 %</b>

#### Les critères de jugement retenus ont été les suivants :

- ✓ Prix : 60 %
- ✓ Valeur technique : 40 %

#### 3 bureaux d'études ont fait acte de candidature et ont remis une offre :

- ✓ REALITE ENVIRONNEMENT
- ✓ OXYA CONSEIL
- ✓ VERDI



L'analyse des offres a été réalisée et est présentée pour validation au conseil communautaire.

Etude assainissement :

Tranche	OXYA CONSEIL	SARL REALITE ENVIRONNEMENT	VERDI
Phase 1	101 105,24	78 322,20	103 737,30
Phase 2	3 520,00	3 100,00	2 280,00
Phase 3	4 100,00	4 600,00	2 280,00
Phase 4	3 840,00	3 750,00	3 990,00
MC2	4 029,07	9 827,00	4 520,42
<b>TOTAL TRAVAUX € H.T.</b>	<b>116 594,31</b>	<b>99 599,20</b>	<b>116 807,72</b>

Après analyse détaillée des offres, le bureau d'études ayant présenté l'offre techniquement et économiquement la plus avantageuse est la SARL REALITE ENVIRONNEMENT, pour un montant de 99 599,20 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	Montant € (HT)
Montant étude	89 772,20 €
Topographie (MC2)	9 827,00 €
Annonces légales	110,00 €
Imprévus 10 %	9 970,92 €
<b>Montant total opération</b>	<b>109 680,12 €</b>

RECETTES Financeur	Fonds sollicité	Montant € (HT)	Taux indicatif
Agence de l'eau	Orientation 3	54 840,06 €	50%
Conseil départemental	Contrat de territoire	32 904,04 €	30%
	Sous-total des aides	87 744,10 €	80%
	Autofinancement	21 936,02 €	20%
<b>Montant total du projet</b>		<b>109 680,12 €</b>	

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'attribuer le marché à la SARL Réalité Environnement, qui a présenté l'offre technico économique la plus avantageuse, pour un montant de 99 599,20 € HT
- De valider le plan de financement prévisionnel présenté en séance
- D'autoriser le Président à déposer les demandes de subventions et signer tous documents afférents

**Votants : 54      Exprimés : 54      Pour : 54      Abstention : 0      Contre : 0**

## **Attribution du marché de Schéma directeur d'Eau potable – Commune d'Abbenans**

Emmanuel SPADETTO poursuit en indiquant que la commune d'Abbenans réalise actuellement un document d'urbanisme à l'échelle communale.

La régie communautaire doit fournir des informations relatives au fonctionnement de la distribution d'eau potable ; cependant le précédent schéma directeur date de 2007 et ne permet pas de fournir toutes les informations demandées. De plus, une bonne partie des plans réseaux ne sont pas à jour – voire inexistantes.

Ce schéma directeur permettra d'améliorer notre connaissance patrimoniale avec la mise à jour des plans réseaux (levé topographique), de la recherche de fuite et l'installation de compteurs/vannes de sectorisation au besoin.

Un schéma de distribution sera également réalisé (document obligatoire).

Subventions attendues :

Structure	Pourcentage
Agence de l'eau	50 %
Conseil départemental	30 %
<b>Total des aides</b>	<b>80 %</b>

Les critères de jugement retenus ont été les suivants :

- ✓ Prix : 60 %
- ✓ Valeur technique : 40 %

18

3 bureaux d'études ont fait acte de candidature et ont remis une offre :

- ✓ REALITE ENVIRONNEMENT
- ✓ OXYA CONSEIL
- ✓ VERDI

L'analyse des offres a été réalisée et est présentée pour validation au conseil communautaire.

### **Critère prix (60%)**

Etude eau potable :

Tranche	OXYA CONSEIL	SARL REALITE ENVIRONNEMENT	VERDI
Phase 1	9 536,20	6 550,00	6 790,00
Phase 2	2 260,00	2 500,00	1 995,00
Phase 3	4 664,00	3 960,00	5 168,00
Phase 4	3 500,00	3 250,00	5 700,00
Phase 5	3 240,00	3 250,00	1 710,00
MC1	3 854,00	2 350,00	3 330,00
<b>TOTAL TRAVAUX € H.T.</b>	<b>27 054,20</b>	<b>21 860,00</b>	<b>24 693,00</b>

Après analyse détaillée des offres, le bureau d'études ayant présenté l'offre techniquement et économiquement la plus avantageuse est la SARL REALITE ENVIRONNEMENT, pour un montant de 21 860.00 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

RECETTES Financier	Fonds sollicité	Montant € (HT)	Taux indicatif
Agence de l'eau	Orientation 3	16 483,50 €	50%
Conseil départemental	Contrat de territoire	9 890,10 €	30%
	Sous-total des aides	26 373,60 €	80%
	Autofinancement	6 593,40 €	20%
<b>Montant total du projet</b>		<b>32 967,00€</b>	

DEPENSES	Montant € (HT)
Montant étude	19 510,00 €
Topographie (MC1)	2 350,00 €
Travaux pose de compteurs	8 000,00 €
Annonces légales	110,00 €
Imprévus 10 %	2 997,00 €
<b>Montant total opération</b>	<b>32 967,00€</b>

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'attribuer le marché à la SARL Réalité Environnement, qui a présenté l'offre technico économique la plus avantageuse, pour un montant de 21 860,00 € HT
- De valider le plan de financement prévisionnel présenté en séance
- D'autoriser le Président à déposer les demandes de subventions et signer tous documents afférents

Votants : 54

Exprimés : 54

Pour : 54

Abstention : 0

Contre : 0

19

### ***Réhabilitation de 2 postes de refoulement – Commune de Gondenans-Montby***

Emmanuel SPADETTO, vice-Président en charge du cycle de l'eau, présente le sujet à l'assemblée :

#### **Contexte :**

La commune de Gondenans Montby possède 2 postes de refoulement datant des années 2000. Ceux-ci sont en très mauvais état et les équipements n'étant pas standards, les pièces sont difficiles à trouver, il convient de les réhabiliter rapidement.

La réalisation d'un chiffrage pour la réhabilitation de ces ouvrages a eu lieu début 2020, estimant les travaux à environ 25 000 €.

Les travaux n'ont pas pu avoir lieu car les dépenses inhérentes n'étaient pas inscrites au budget et il n'existait pas de Schéma Directeur d'Assainissement de moins de 10 ans, ces travaux n'étaient donc pas éligibles à des subventions.

En février 2022, des dysfonctionnements récurrents des postes sont constatés.  
Une reprise rapide de ces ouvrages est aujourd'hui indispensable.

Travaux envisagés :

- ✓ Structure du poste en état
- ✓ Reprise des armoires électrique
- ✓ Reprise barres de guidages et chaines
- ✓ Changement des pompes
- ✓ Changement des paniers
- ✓ Mise en place de la télégestion

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	Montant € (HT)
Montant travaux	30 000 €
Imprévus 10 %	3 000 €
<b>Montant total opération</b>	<b>33 000 €</b>

RECETTES Financier	Fonds sollicité	Montant € (HT)	Taux indicatif
Agence de l'eau	ZRR	16 500 €	50%
Conseil départemental	Contrat de territoire	3 300 €	10%
	Sous-total des aides	19 800 €	60%
	Autofinancement	13 200 €	40%
<b>Montant total du projet</b>		<b>33 000 €</b>	

20

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Valide le projet de réhabilitation de 2 postes de refoulement sur la commune de Gondenans-Montby
- Autorise le Président à demander les subventions afférentes et à signer tout document en lien avec cette décision

**Votants : 54      Exprimés : 53      Pour : 53      Abstention : 1      Contre : 0**

# RESSOURCES HUMAINES

---

## ***Création et suppression de postes***

Laurent TOURTIER, Vice-Président en charge des Ressources Humaines, propose à l'assemblée les modifications suivantes :

### Suite au départ d'un adjoint technique :

- ✓ Suppression d'un poste d'adjoint technique stagiaire à 35 h, à compter du 26 janvier 2022
- ✓ Création un poste d'adjoint technique contractuel à 35 heures, pour une durée de 6 mois, à compter du 04 avril 2022.

### Suite au départ du chef de pôle du service à la population - Chargé de mission au sein du service à la Population :

- ✓ Suppression d'un poste d'attaché en CDD à temps complet
- ✓ Création un poste de rédacteur, en CDD, à temps complet, pour une durée de 6 mois, à compter du 28/02/2022 (60 % du temps de travail : chargé de mission au sein du service à la population et 40 % du temps de travail : chef de pôle du service à la population).

### Suite à la stagiairisation de 3 agents de l'EFS :

- ✓ Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe en CDI à temps complet, à compter du 30 avril 2022
- ✓ Création d'un poste d'adjoint administratif stagiaire à temps complet à compter du 01 mai 2022
- ✓ Suppression d'un poste d'adjoint administratif en CDD à 24 heures hebdomadaires, à compter du 30 avril 2022
- ✓ Création d'un poste d'adjoint administratif stagiaire à 24 h hebdomadaires, à compter du 01 mai 2022
- ✓ Suppression d'un poste d'adjoint administratif en CDD à 13h30, à compter du 30 avril 2022
- ✓ Création d'un poste d'adjoint administratif stagiaire à 13h30 à compter du 01 mai 2022

21

### **DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide les suppressions et créations de postes proposées

**Votants : 54**

**Exprimés : 54**

**Pour : 54**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

## ***Renouvellement de contrats***

Plusieurs contrats arrivant à leur terme, il est proposé de les renouveler :

- Contrat CDD du chargé de mission économie pour une durée de 2 ans, dans les mêmes conditions, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022
- Contrat aidé agent accueil EFS Rougemont, CDD de 6 mois dans les mêmes conditions à compter du 26.02.2022

- Contrat aidé agent EFS CNI-passeport, CDD de 6 mois dans les mêmes conditions à compter du 13.03.2022
- Contrat aidé agent accueil EFS Pays de Clerval, CDD de 6 mois dans les mêmes conditions à compter du 03.03.2022

### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide le renouvellement des contrats proposés
- Charge le Président d'effectuer toutes démarches en lien avec cette décision

Votants : 54

Exprimés : 54

Pour : 54

Abstention : 0

Contre : 0

### QUESTIONS DIVERSES

- ✓ *Stéphanie PACCHIOLI prend la parole pour se féliciter du travail effectué sur les ateliers connectés. 5 seniors sont déjà formés. 40 autres personnes sont inscrites pour les formations à venir avec des tablettes (déjà achetées). Elle indique que nous avons affaire à des personnes très motivées ; preuve que cette initiative répond à un besoin réel de la population.*
- ✓ *Elle poursuit en indiquant que, pour le service CNI / PASSEPORTS, 480 titres ont été délivrés depuis le début de l'année, ce qui est un très bon bilan.*
- ✓ *Claude HUEBER, maire d'Onans, propose à ses collègues élus de constituer des groupes de travail sur différents sujets (périscolaires,...). Le contacter pour les personnes intéressées.*

22

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h45

Pays de Clerval, le 15/03/2022

Le Secrétaire de séance,  
Nathalie BELZ

Le Président,  
Bruno BEAUDREY





